Mallette pédagogique

A LA DÉCOUVERTE DES MAMMIFÈRES MARINS DE LA CARAÏBE

Interreg Caraïbes
Fonds européen de développement régional
UNION EUROPÉENNE
CARI'MAM
CAR·SPAW·RAC
UN environment programme
CARIBBEAN ENVIRONMENT PROGRAMME

INTRODUCTION

Cette mallette pédagogique vous est proposée dans le cadre du projet CARI'MAM par le Centre d'Activités Régional pour le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage Spécialement Protégées de la Grande Région Caraïbe (CAR SPAW) de la Convention de Carthagène.

Signé en janvier 1990, le Protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife) est entré en vigueur en juin 2000 et est actuellement ratifié par 18 pays.

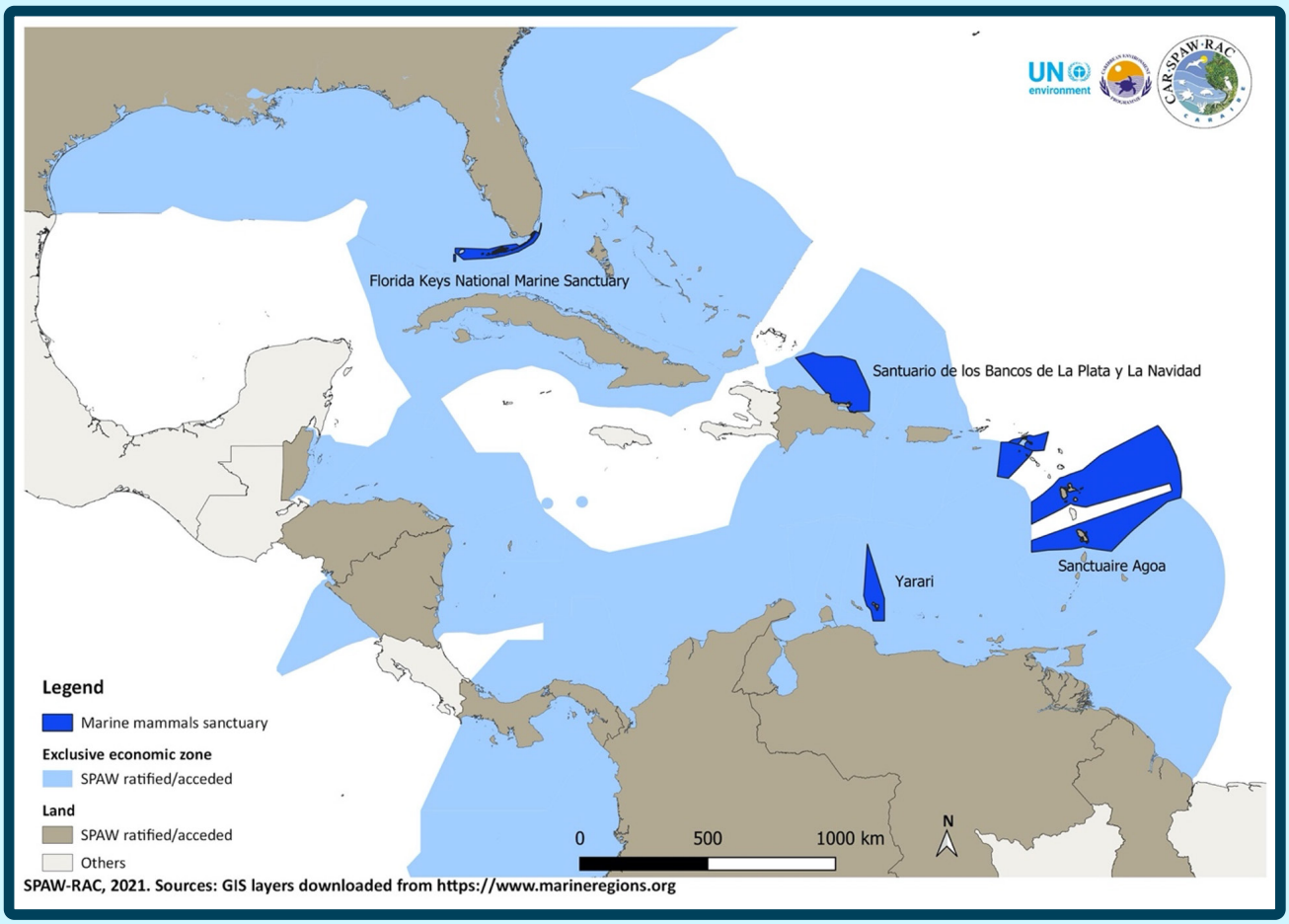

Selon les termes du Protocole, les Parties doivent - conformément à leur propre législation et réglementation - prendre toutes les mesures pour protéger, conserver et gérer de manière durable sur leur territoire les zones qui ont besoin d'une protection et les espèces animales et végétales menacées inscrites au protocole SPAW. Toutes les espèces de mammifères marins de la Caraïbe sont protégées au titre de l'annexe II du protocole SPAW, et un plan d'action régional leur ai dédié.

Les recommandations livrées dans ce support pour une pratique d'observation respectueuse de ces animaux sont ainsi directement issues de lignes directrices élaborées dans le cadre du protocole SPAW.

Cependant, ces préconisations ne se substituent pas aux réglementations nationales. Nous vous conseillons donc de vous rapprocher des autorités compétentes pour connaître la réglementation en vigueur dans votre pays.

1. Biodiversité marine, découvrir et protéger la richesse de la Caraïbe

La Caraïbe, ses plages et ses eaux turquoise font rêver et attirent chaque année un grand nombre de visiteurs. Cette région exceptionnelle abrite une biodiversité unique au monde par sa diversité d'espèces et son fort taux d'endémisme, avec de nombreuses espèces de faune et de flore qui ne s'observent que dans cette région. En effet, elle appartient à 2 des 36 points chauds de la biodiversité mondiale.

Cependant, depuis plusieurs années et du fait de l'homme, les milieux naturels caribéens se dégradent et beaucoup des espèces qui y vivent sont maintenant menacées. Ainsi, pour préserver la biodiversité et favoriser le développement durable des états caribéens, les politiques évoluent. Protéger la biodiversité marine c'est garantir la durabilité des ressources, préserver le cadre de vie et la qualité de l'offre touristique.

En tant que guide pour l'observation des mammifères marins, vous êtes ambassadeurs de la mer et acteurs de premier plan de leur conservation.

Pour la préservation du milieu marin, voici quelques comportements simples qui vous permettront de valoriser votre activité et de protéger cet écosystème :

Ne jetez rien par-dessus le bord

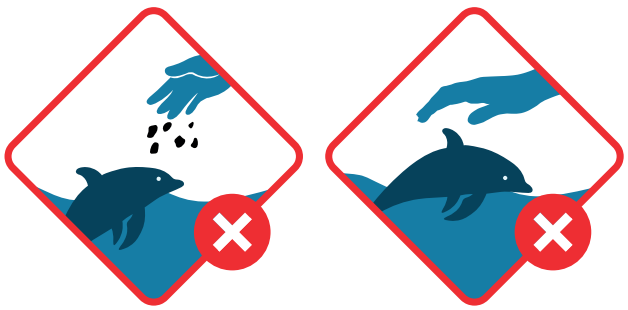

Ne nourrissez pas et ne touchez pas les animaux sauvages

Utilisez des moteurs à faible nuisance sonore et à faible consommation d'énergie.

Favorisez l'utilisation de matériaux réutilisables.

Participez aux programmes de sciences participatives pour renforcer la connaissance et les programmes de gestion/conservation sur les mammifères marins

---

En cas d'accident ou de collision avec un animal, signalez-le immédiatement aux autorités compétentes

---

Si vous observez un animal en détresse (blessé, enchevêtré ou échoué), informez le réseau échouage ou les autorités compétentes de votre territoire

Lorsque vous emmenez en mer des clients, n'oubliez pas de leur rappeler que les mammifères marins sont des animaux sauvages et que leur rencontre n'est pas certaine. Dans le cas où ces derniers se feraient désirer, n'hésitez pas à diversifier votre visite en informant sur d'autres espèces du milieu

Les coraux

Dans la région Caraïbe, les récifs coralliens recouvrent environ 26 000 km². La majorité de ces récifs sont des récifs dit « frangeants » c'est-à-dire qu'ils sont proches des côtes et peu profonds. Riche lieu de vie pour la faune marine, on estime qu'environ 30 000 espèces cohabitent dans ce milieu naturel. Les récifs coralliens ont différentes fonctions pour la faune qu'ils abritent. Ils servent d'habitat, de nurserie, de cachette ou d'abri, de garde-manger, de lieu de repos ou encore de lieu de reproduction.

Parmi le grand nombre d'espèces présentes, on retrouve bien évidement des espèces de poissons dont environ 16 espèces de poissons perroquets. Les poissons perroquets, comme les autres poissons herbivores, sont vitaux pour la bonne santé des récifs coralliens et produisent plus de 320 kilos de sable par individu et par an.

Milieu indispensable pour la faune marine, les récifs coralliens rendent également des services aux populations côtières. En effet, environ 21% des côtes caribéennes sont directement protégées par les récifs coralliens lors d'événements climatiques extrêmes. On estime qu'ils sont capables de dissiper jusqu'à 97% de l'énergie des vagues.

Les coraux et plusieurs espèces de poissons sont protégés dans la région par le protocole SPAW ou des initiatives des États.

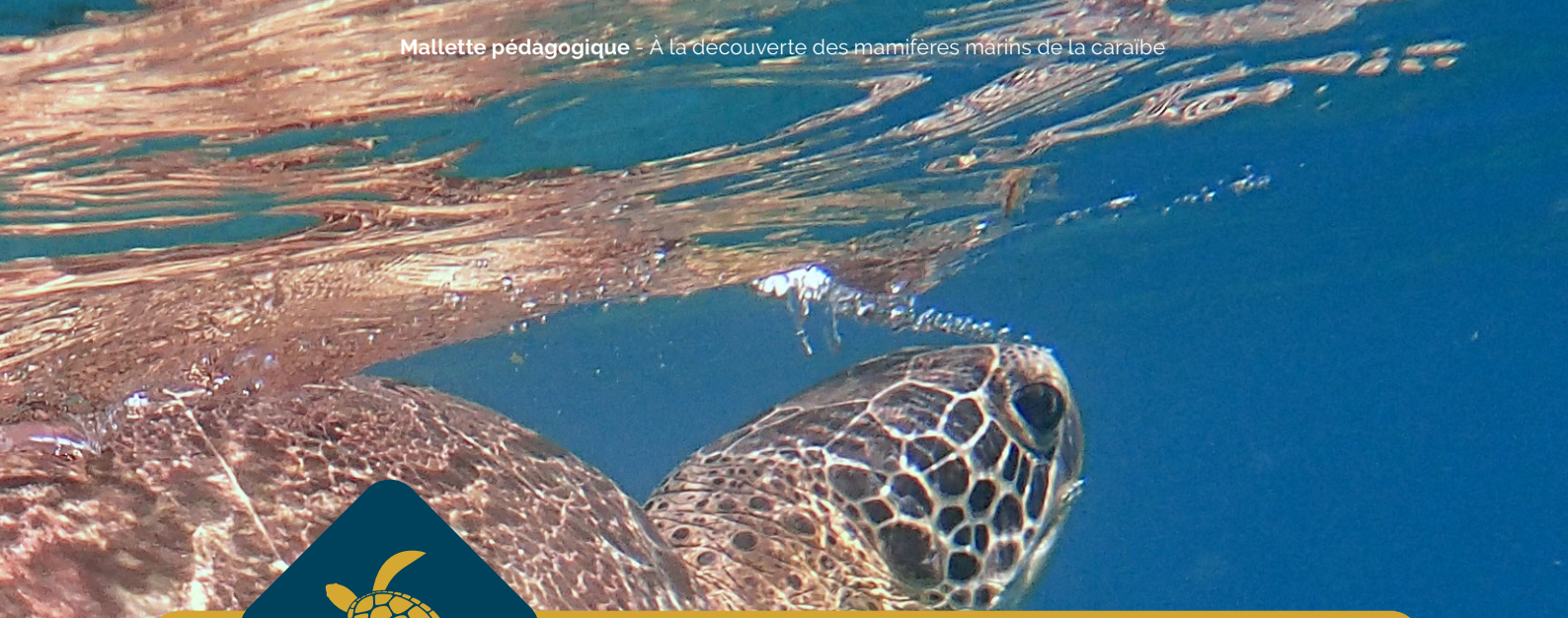

Les tortues marines

La grande région Caraïbe, qui comprend tous les territoires insulaires et continentaux bordant la mer des Caraïbes et le Golfe du Mexique, est une zone de reproduction pour 6 des 7 espèces de tortues marines présentes dans le monde : la tortue imbriquée, la tortue verte, la tortue luth (qui est la plus abondante dans la région), mais aussi la tortue caouanne, la tortue de Kemp et la tortue olivâtre.

- La tortue imbriquée compte pas moins de 1000 sites de ponte dans une majorité des territoires de la Caraïbe.
- La tortue verte est indispensable à la bonne santé des herbiers. En effet, lorsqu'elle se nourrit, elle coupe l'herbier tout en laissant les racines de la plante ce qui permet d'en renforcer la croissance.
- La tortue luth est la plus grande de toutes les tortues vivantes ; elle peut mesurer près de 2 mètres. Elle est malheureusement en déclin dans la région.
- La tortue de Kemp et la tortue olivâtre sont les plus petites espèces de tortue marine. Adultes, elles atteignent une taille d'une soixantaine de cm. La tortue de Kemp se trouve principalement dans le Golfe du Mexique.

Toutes ces espèces sont considérées comme menacées dans la liste rouge des espèces menacées de l'UICN et sont protégées par le protocole SPAW de la convention de Carthagène.

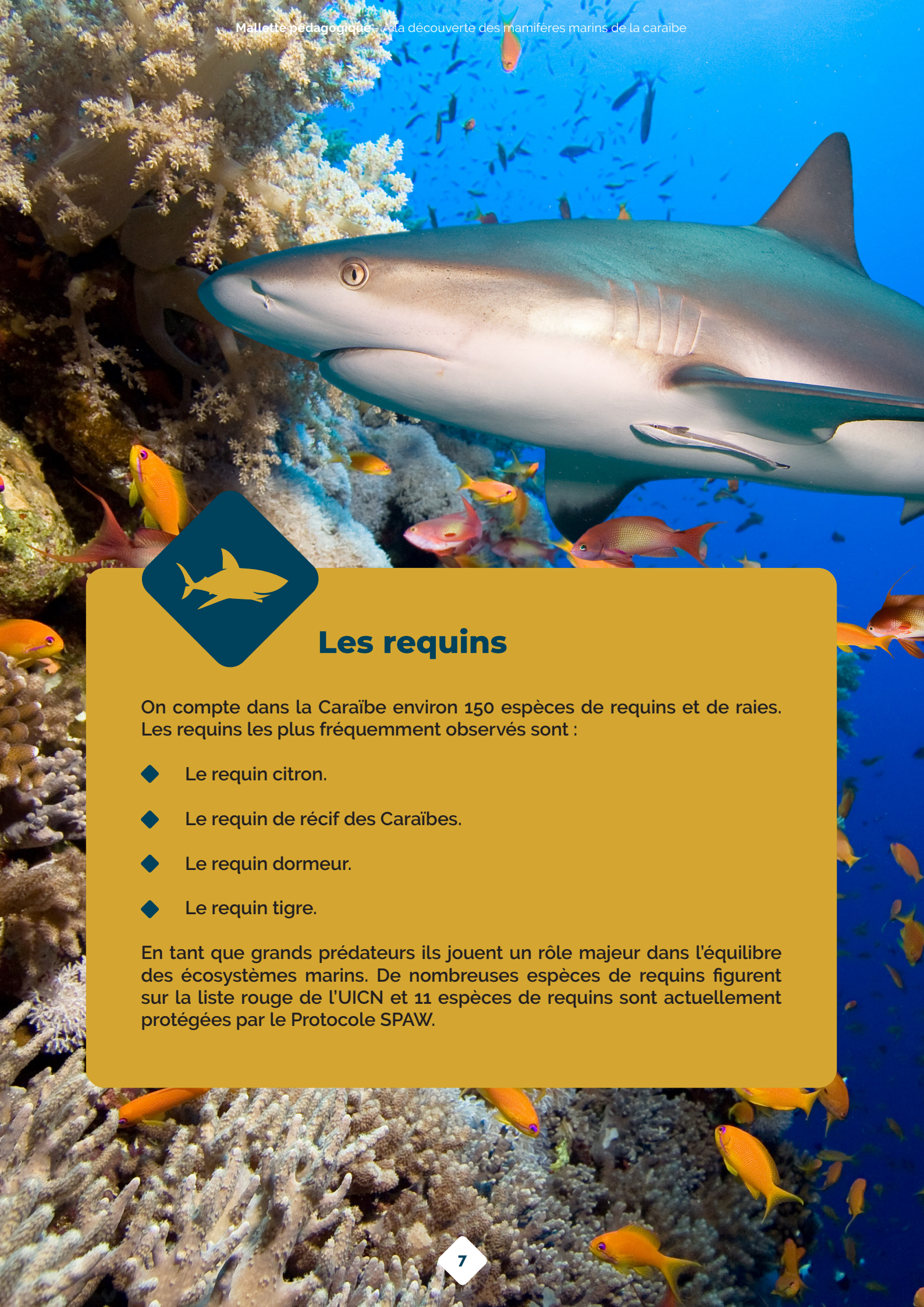

Les requins

On compte dans la Caraïbe environ 150 espèces de requins et de raies. Les requins les plus fréquemment observés sont :

- Le requin citron.
- Le requin de récif des Caraïbes.
- Le requin dormeur.
- Le requin tigre.

En tant que grands prédateurs ils jouent un rôle majeur dans l'équilibre des écosystèmes marins. De nombreuses espèces de requins figurent sur la liste rouge de l'UICN et 11 espèces de requins sont actuellement protégées par le Protocole SPAW.

Les oiseaux marins

Plus de 65 espèces d'oiseaux marins sont observées dans la Caraïbe et une vingtaine d'espèces nichent dans la région. Parmi les espèces les plus fréquemment observées en milieu côtier, on trouve :

- Le pélican, fréquentant les eaux peu profondes et les zones côtières. C'est un oiseau grégaire qui se déplace et pêche en groupe. Il se nourrit de petits poissons qu'il capture en plongeant dans l'eau.

- La frégate superbe, qui ne plonge jamais dans l'eau et se nourrit en attrapant en vol les poissons à la surface de l'eau. On l'observe souvent consommer les poissons rejetés par les bateaux de pêche ou harcelant d'autres oiseaux pour leur voler leur proie.

- Les sternes : on peut observer de nombreuses espèces de sternes dans la région, mais seulement une dizaine d'espèces y nichent. Elles repèrent leurs proies (poissons, céphalopodes, crustacés, et même grenouilles) en survolant l'eau ou en volant sur place, puis plongent pour s'en saisir en surface.

Toutes ces espèces sont soumises à de nombreuses pressions, pour la plupart directement liées aux activités humaines :

- Surpêche, mais aussi braconnage pour les espèces protégées.
- Captures accidentelles et enchevêtrements dans les engins de pêche actifs et abandonnés.
- Dégradation de leur habitat comme la destruction de certains milieux, la pollution chimique des eaux côtières, etc.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la biologie de ces espèces, nous vous donnons rendez-vous sur le site internet **https://www.car-spaw-rac.org.**

Consultez les fiches espèces et rapprochez-vous des sanctuaires et gestionnaires d'aires marines protégées de votre territoire, partenaires essentiels pour la pédagogie, la connaissance et la conservation de la biodiversité.

Quiz

1. **Combien d'espèces de faune et de flore sont abritées par les coraux ?**
2. **Vrai/ Faux : près du quart des côtes caribéennes sont directement protégées par les récifs coralliens.**
3. **Vrai /faux : La tortue Caouanne se nourrit principalement d'herbiers marins dont elle assure l'entretien.**
4. **Vrai /faux : La tortue Luth est la plus grande des tortues marines.**
5. **Combien d'espèces de requins et de raies vivent dans la Caraïbe ?**
6. **Vrai / Faux : les frégates ne plongent jamais dans l'eau.**

RÉPONSES :
1- Environ 30 000 espèces cohabitent dans les coraux. / **2- VRAI** – Plus précisément, 21% des côtes de la Caraïbe. / **3- FAUX** – C'est la tortue verte. La tortue Caouanne se nourrit principalement d'invertébrés. / **4- VRAI** – Elle peut mesurer jusqu'à 2 mètres. / **5-** Environ 150 espèces. / **6- VRAI** – Elles se nourrissent en attrapant en vol les poissons à la surface de l'eau.

2. Les mammifères marins présents dans la mer des Caraïbes

Dans la mer des Caraïbes, il est possible d'observer plus de 35 espèces différentes de mammifères marins ! Connaître le milieu et la biologie des espèces vous assurera de réaliser des observations respectueuses des animaux, mais aussi de transmettre les informations clés au grand public, aux gestionnaires et aux scientifiques. Vous contribuerez ainsi à faire du whale watching une activité durable.

L'observation de ces animaux n'est pas sans impact. Sans le respect de règles simples, les animaux sont dérangés et leur mode de vie peut se retrouver modifié à court terme, et plus grave encore, à long terme. Ce phénomène peut entraîner une baisse de l'état de santé des individus, une diminution des déplacements ou encore un déclin de la reproduction. Une menace directe à la fois pour les populations localement présentes et l'activité d'observation des mammifères marins !

Les mammifères marins sont soumis à de nombreuses pressions dont la plupart sont directement liées aux activités humaines :

- Captures accidentelles et enchevêtrements dans les engins de pêche actifs et abandonnés.
- Collision avec des navires.
- Dégradations de leur habitat telles que la destruction de certains milieux comme les récifs coralliens, la pollution chimique des eaux côtières, ou encore la pollution sonore.

Toutes les espèces de mammifères marins que l'on peut observer dans la Caraïbe sont des espèces fragiles et protégées au travers du protocole SPAW, mais aussi grâce à de nombreuses réglementations nationales que nous vous invitons à consulter et à respecter.

Voici les espèces les plus emblématiques :

Le lamantin :
adulte, il mesure entre 3 et 4 mètres. On l'observe généralement en milieu côtier et dans les embouchures des fleuves, seul ou en petits groupes de quelques individus. C'est un animal discret, au comportement calme, qui ne montre que le museau en surface.

Il est herbivore au spectre alimentaire très large, incluant herbiers, feuilles de palétuviers, algues et diverses plantes aquatiques comme la Jacinthe d'eau.

Le globicéphale tropical :
adulte, il mesure jusqu'à 7 m pour les mâles et 5 m pour les femelles. Espèce très grégaire, il est généralement observé en groupes familiaux de quelques dizaines d'individus et parfois en groupes compacts se reposant en surface. L'espèce est commune dans l'ensemble de la grande région Caraïbe, mais elle est surtout observée au niveau des talus des plateaux continentaux et des pentes insulaires. Curieux, il peut s'approcher des navires.

Le péponocéphale :
un dauphin dépourvu de rostre. De couleur gris foncé, il mesure 2 à 3 mètres.

Le grand dauphin :
qui présente une silhouette plus trapue que celle des petits delphinidés avec un corps relativement massif. Il mesure entre 2,5m et 4 m.

On l'observe généralement en groupe de quelques individus à plusieurs dizaines. Il s'approche souvent des bateaux et peut être actif en surface. Il s'agit d'une des espèces les plus communes de la grande région Caraïbe, en particulier en zone côtière.

Le dauphin tacheté de l'Atlantique :
en comparaison des autres dauphins, sa silhouette est relativement robuste, et sa peau plus ou moins mouchetée de taches claires à l'âge adulte. Il mesure entre 1,7m et 2,3 m.

Il est généralement observé en groupe de plusieurs dizaines à quelques centaines d'individus. Ces dauphins approchent souvent des embarcations et nagent fréquemment à l'étrave. Il s'agit d'une des espèces les plus communes de la grande région Caraïbe ; en particulier sur les plateaux et talus continentaux et autour des îles.

Le dauphin tacheté Pantropical :
il présente une silhouette fuselée avec une cape gris-foncé descendant sur les flancs et remontant en arrière de la nageoire dorsale, et une peau mouchetée de taches claires à l'âge adulte.

Il mesure en moyenne 1,6 à 2,6 m et s'observe en groupe de plusieurs dizaines à quelques centaines d'individus. Il est généralement très actif et vient volontiers nager à l'étrave des navires en sautant régulièrement. Il s'agit de l'espèce la plus fréquemment observée dans la Caraïbe, en particulier au niveau des talus continentaux et des pentes insulaires.

Le cachalot :

facilement identifiable en mer. Il a un corps de grande taille, entre 11 et 16 mètres, une coloration sombre et uniforme et son souffle est puissant, orienté à 45° sur le côté gauche. On peut observer des individus solitaires ou en petits groupes composés en général de moins de 10 individus. Il peut également être observé en train de se reposer ou de socialiser, à la surface. Ses vocalisations sont puissantes et très caractéristiques, sous la forme de clics. Il se nourrit dans les grandes profondeurs océaniques.

La baleine à bosse :

avec son physique particulier, elle a la tête allongée garnie de protubérances. Ses nageoires pectorales sont très longues et très blanches, ce qui permet souvent d'identifier facilement l'espèce. Sa nageoire caudale dentelée et aux motifs variables est utilisée pour identifier les individus.

Ces baleines mesurent entre 12m et 16 m. Dans la Caraïbe, elle ne s'observe pas tout au long de l'année. Les premières baleines à bosse y arrivent en général dès la fin de l'année et la plupart ont quitté la région avant fin avril de l'année suivante. Elles se rendent dans les eaux tropicales pour la reproduction et la mise-bas.

Leur zone de reproduction s'étend de Cuba au sud du Venezuela. Les zones de plus grandes concentrations se trouvent au nord de la République Dominicaine et de Porto Rico, ainsi qu'autour des Petites Antilles. On les observe en général dans les zones aux eaux peu profondes (10-200m), près des côtes, ou au large, au-dessus des plateaux coralliens. On observe généralement des individus solitaires, ou couples mère et baleineau, ou groupes de quelques individus.

Le baleineau reste avec sa mère environ 1 an.

La baleine à bosses est la plus acrobatique des grandes baleines avec des sauts entièrement hors de l'eau, des frappes de caudale et de pectorales. Curieuse, elle s'approche aussi souvent des navires.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les espèces de mammifères marins que l'on observe dans la mer des Caraïbes, nous vous donnons rendez-vous sur le site internet :

https://www.car-spaw-rac.org.

Vous pouvez également consulter les fiches espèces présentes sur ce site et vous rapprocher des sanctuaires et gestionnaires d'aires marines protégées de votre territoire, partenaires essentiels de la pédagogie, la connaissance et la conservation de la biodiversité.

Quiz

1. **Combien d'espèces de mammifères marins vivent dans la Grande Région Caraïbe ?**
2. **Vrai/ Faux : les collisions avec les navires représentent l'essentiel des menaces pour les mammifères marins.**
3. **Vrai /faux : Le globicéphale est une espèce solitaire.**
4. **Quelle taille peut atteindre le grand dauphin ?**
5. **Vrai /faux : Le dauphin tacheté de Pantropical présente une silhouette plus fuselée que celle du dauphin tacheté de l'Atlantique.**
6. **Quel est l'angle du souffle du cachalot ? 90°, 60° ou 45° ?**
7. **Vrai / Faux : le baleineau de la baleine à bosse reste aux côtés de sa mère durant 2 ans.**

RÉPONSES :
1- Environ 35 espèces. / **2- FAUX** – En plus des collisions avec les navires, ils sont également menacés par les captures accidentelles et enchevêtrements dans les engins de pêche mais également la dégradation de leur habitat naturel, notamment du fait de la pollution. / **3- FAUX** – C'est une espèce très grégaire. / **4-** Environ 4 mètres. / **5- VRAI –** Le dauphin tacheté de l'Atlantique se caractérise un corps relativement robuste. / **6-** Le souffle du cachalot est orienté à 45° sur le côté gauche. / **7- FAUX -** Le baleineau reste avec sa mère jusqu'à ses 5 à 6 ans.

3. Consignes pour l'observation de mammifères marins

Les recommandations livrées dans cette mallette pédagogique sont directement issues des lignes directrices élaborées dans le cadre du protocole SPAW pour l'observation des mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe. Ce document officiel est consultable sur le site internet de l'UNEP.

Déclinaison de la convention de Carthagène, le protocole SPAW dédié à la préservation de la biodiversité est actuellement ratifié par 18 pays. Il fournit un cadre légal unique pour la conservation de la biodiversité dans la région.

Selon les termes du Protocole, les Parties doivent, conformément à leur propre législation et réglementation, prendre toutes les mesures pour protéger, conserver et gérer de manière durable sur leur territoire les zones qui ont besoin d'une protection et les espèces animales et végétales menacées inscrites au protocole SPAW. Toutes les espèces de mammifères marins de la Caraïbe sont protégées au titre de l'annexe II du protocole SPAW, et un plan d'action régional leur est dédié.

Cependant, ces préconisations ne se substituent pas aux réglementations nationales : certains pays demandent l'obtention d'une licence ou d'un permis dédiés, et les règles d'approche peuvent différer en fonction du pays où vous vous trouvez. Nous vous conseillons donc de vous rapprocher des autorités compétentes pour connaître la réglementation en vigueur avant de vous engager dans toute activité de whale watching.

Élaborées en concertation avec des opérateurs commerciaux d'observation des mammifères marins, ces consignes vous permettront d'adopter une pratique professionnelle respectueuse et durable afin d'assurer la sauvegarde des espèces et de pérenniser votre activité.

D'une manière générale :

Il est important de garder en tête que les animaux doivent rester maîtres de la situation ; les mammifères marins doivent pouvoir déterminer la nature, la durée et la proximité de l'observation.

- Il est primordial de prévenir un accident et d'éviter tout comportement qui pourrait être intrusif pour l'animal, entraîner du stress et occasionner un changement de comportement ou de direction.

- Vous devez cesser l'activité au moindre signe de stress ou de perturbation de l'animal (frappe de caudale, de pectorale, changement de direction brutal ...).

Pour garantir que ces conditions soient bien remplies, et pour permettre au capitaine de se consacrer à la navigation, il est recommandé que le guide d'observation ne soit pas le capitaine du bateau.

Aussi, les principes généraux d'une observation sécurisée et prévenante sont les suivants :

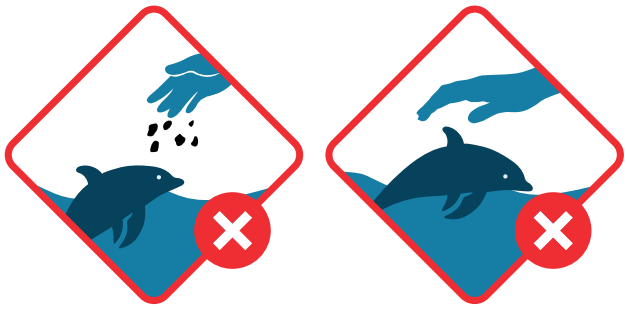

Ne nourrissez pas et ne touchez pas les animaux

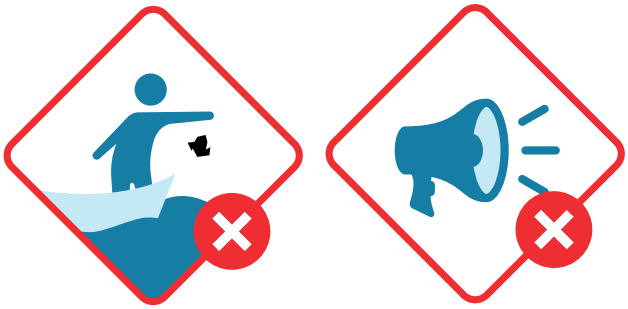

Ne jetez pas de déchets à la mer.

Ne faites pas de bruit fort ou soudain.

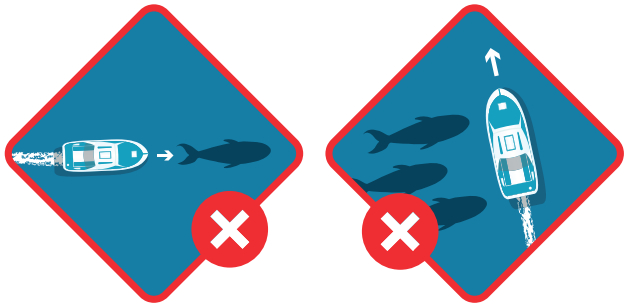

Ne poursuivez pas un animal qui ne souhaite pas être observé ou qui est au repos (immobile a la surface).

Ne bloquez pas la direction de déplacement des animaux

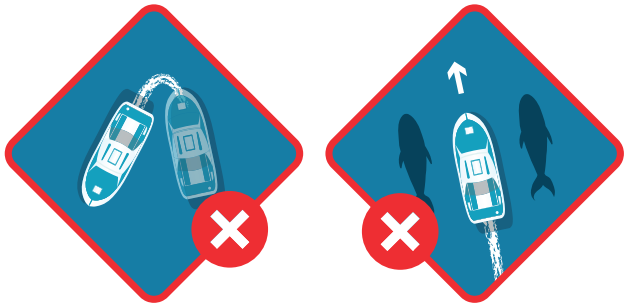

Ne faites pas de changements soudains ou répétés de direction ou de vitesse.

Ne séparez pas, ne dispersez pas, n'encerclez pas les animaux

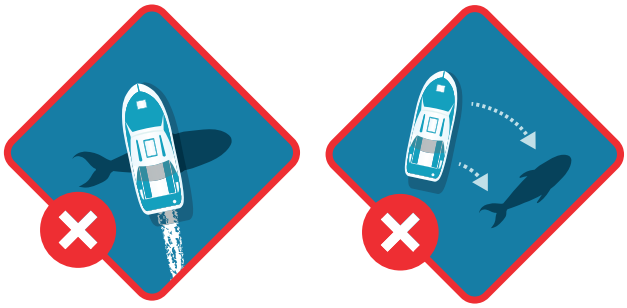

Ne passez pas au-dessus d'un animal.

Ne placez pas un navire dans une position où il risque de dériver vers les animaux

---

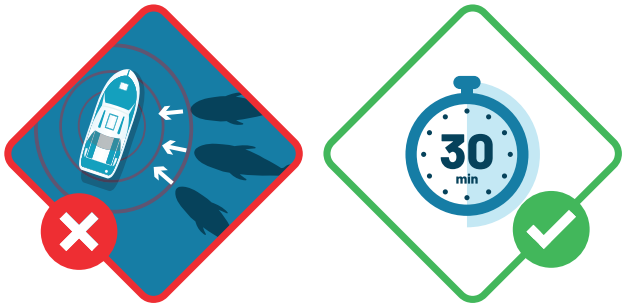

N'ayez pas de comportements qui pourraient inciter les animaux à s'approcher des embarcations.

Une bonne observation ne devrait pas durer plus de 30 minutes.

Concernant l'angle d'approche des animaux, la méthode consiste à :

- Aborder l'animal par le côté et légèrement sur l'arrière afin qu'il puisse vous voir et ne se sente pas aculé par votre approche (une baleine qui est surprise choisira de plonger et de fuir et votre observation sera décevante pour les personnes à bord du bateau).
- Éviter les approches de face ou directement par-derrière.
- A noter que, pour le cas spécifique du cachalot, il est recommandé d'approcher l'animal par l'arrière et légèrement sur le côté.

Il est également essentiel de respecter une méthode et des distances d'approche précises.

Lorsque vous observez des mammifères marins et/ou que ces derniers se rapprochent de votre embarcation, pour leur sécurité, mais aussi pour la vôtre et celle des personnes à bord, il vous faut :

- Réduire progressivement votre vitesse, mettre le moteur au ralenti ou baisser les voiles.
- Veiller à toujours respecter les distances de sécurité avec les animaux.

Pour vous y aider, nous parlerons ci-après de plusieurs zonages : la zone de prudence et la zone d'interdiction d'approche.

(Attention, ces zonages peuvent cependant varier en fonction du territoire dans laquelle vous vous trouvez dans la Caraïbe. Nous vous conseillons donc de vous rapprocher des autorités compétentes pour connaître la réglementation en vigueur).

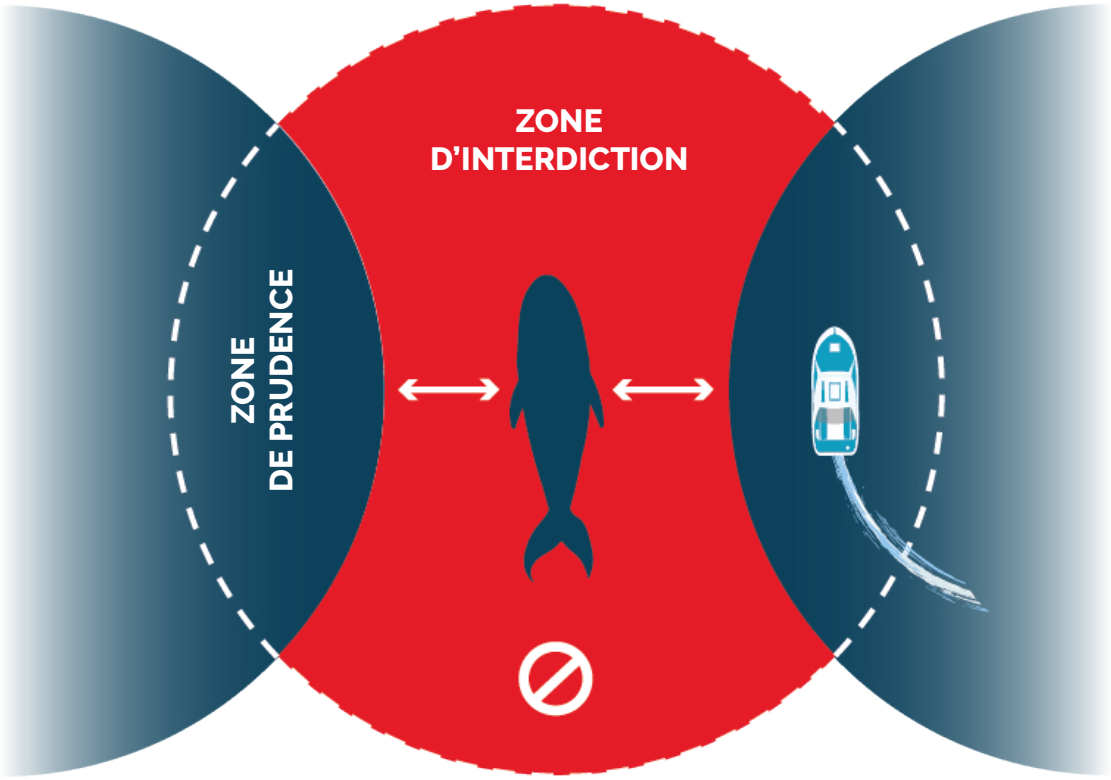

LA ZONE DE PRUDENCE :

- Lorsque vous entrez dans « la zone de prudence », la vitesse de votre embarcation doit être inférieure à 6 nœuds (votre bateau ne produit plus de sillage).

- Selon les lignes directrices du SPAW la « zone de prudence » se situe à :
  - 300 mètres des baleines et cachalots.
  - 150 mètres des dauphins.
  - 50 mètres des lamantins (si un lamantin se trouve à moins de 50 mètres de votre navire, le moteur doit être éteint).

- Si les animaux se déplacent, votre vitesse ne doit pas dépasser celle de l'animal le plus lent.

- « la zone de prudence », ne doit pas accueillir plus de 3 embarcations pour ne pas déranger les animaux. Si lors de votre arrivée sur zone, un bateau s'y trouve déjà, entrez en contact radio avec lui afin de coordonner vos mouvements. Si 3 bateaux sont déjà sur la zone de prudence, il vous faudra patienter.

ZONE D'INTERDICTION :

- La zone d'interdiction correspond à la distance minimale que vous devez garder entre votre navire et l'animal. Dans cette zone, les moteurs doivent être au point mort ou les voiles baissées.

Cas particuliers :

Si vous constatez la présence de couples mère-petits, des distances plus importantes sont fortement recommandées. D'une manière générale, soyez extrêmement prudent avec les groupes comprenant des couples mère-petits et adoptez un comportement respectueux en limitant le temps de rencontre et en augmentant la distance d'approche.

Si vous naviguez dans une zone où vivent des lamantins, votre vitesse ne doit pas excéder 5 nœuds.

- Les lignes directrices du SPAW recommandent que la distance soit :
  - comprise entre 50 et 250 mètres des baleines et cachalots.
  - comprise entre 30 et 100 mètres des dauphins.
  - à 30 mètres des lamantins

Si l'évaluation des distances en mer n'est pas évidente, elles sont pourtant primordiales. Nous vous conseillons de vous entraîner à l'évaluation des distances en mer sur des repères fixes que vous connaissez bien : par exemple une digue de port, des bouées de signalisation etc … Dans le cas du non-respect de ces distances vous serez en infraction et risquez de causer un accident avec un animal sauvage. Si lors d'une observation vous avez un doute sur votre distance avec les animaux, ne prenez aucun risque et prenez toujours une marge de précaution !

- Lorsque vous quittez la zone d'observation, déterminez où se trouvent les animaux par rapport à votre embarcation pour éviter les collisions, ou une trop grande proximité avec les animaux. Augmentez votre vitesse progressivement, et seulement une fois que les animaux sont sortis de la zone d'interdiction.

Si malgré ces règles se produit un accident ou une collision avec des mammifères marins, signalez-le immédiatement aux autorités compétentes.

Enfin, il est à noter que l'utilisation d'avions et d'hélicoptères est déconseillée et souvent interdite, sauf en cas de recherche scientifique et/ou de reportage (sur dérogation). Dans tous les cas, il est préférable que les aéronefs ne s'approchent pas (en hauteur ou en distance) à moins de 500 mètres d'un mammifère marin.

Il est également rappelé que certaines embarcations ne doivent pas être utilisées pour l'observation de mammifères marins : jet skis ou tout engin de déplacement personnel à moteur, parachutes, engins télécommandés, aérodynes, aéroglisseurs, windsurfs, kitesurfs.

Vous êtes des ambassadeurs de la protection des mammifères marins auprès de vos clients et des relais précieux pour les sensibiliser à la préservation de cette extraordinaire biodiversité. Nous comptons sur vous : observons les animaux, mais ne les dérangeons pas ! Une observation responsable est une observation respectueuse et donc « passive ».

4. La nage avec les mammifères marins

Les lignes directrices du SPAW n'encouragent pas la nage avec les mammifères marins et cette pratique est interdite dans de nombreux pays de la Caraïbe. Nous vous conseillons de vous rapprocher des autorités compétentes de votre territoire afin de vous renseigner sur la réglementation en vigueur.

La nage avec les mammifères marins est plus intrusive pour les animaux sauvages que l'observation en bateau. De plus, elle est une activité à risque : les mammifères marins sont des animaux sauvages, imprévisibles, pouvant peser plusieurs tonnes.

Le maître mot lors d'une mise à l'eau avec des mammifères marins est la discrétion afin de limiter au maximum l'impact de notre présence sur les animaux.

Si vous faites le choix d'entreprendre cette activité, pour votre sécurité et pour le bien-être des animaux les recommandations sont les suivantes :

Ne pas utiliser d'équipement respiratoire sous-marin.

Ne pas faire de photographies sous-marines avec flash ou de prises de vue éclairées.

La mise à l'eau des nageurs est vivement contre-indiquée si les baleines présentent un comportement « tensioactif » (sauts, frappes de caudales, frappes de pectorales, frappes de rostres, mouvements brusques, chant en surface...). Ces comportements peuvent être dangereux.

La mise à l'eau avec des « mères-baleineaux » est déconseillée.

Chaque mise à l'eau des nageurs doit être accompagnée par un guide local dûment formé.

Maintenir une distance minimale adaptée entre le point de mise à l'eau et les mammifères marins, et plus généralement entre les nageurs et les animaux.

Interdire de toucher les animaux.

Lors de la mise à l'eau, définir un nombre de nageurs autorisés et limiter la durée du temps de nage.

Quiz

1. **Vrai /faux : Chez les mammifères marins, une frappe de caudale, de pectorale ou un changement de direction brutal doit être interprété comme un signe de stress.**
2. **Vrai/ Faux : Nourrir un animal le met en danger.**
3. **Vrai /faux : Les mammifères marins peuvent s'adapter facilement à votre direction.**
4. **Quelle est la durée maximale d'une bonne observation ?**
5. **Vrai /faux : il est recommandé d'approcher les animaux de face.**
6. **Vrai /faux : Il vous est recommandé de ne pas réduire radicalement votre vitesse à l'approche des mammifères marins.**
7. **La zone de prudence se situe à combien de mètres des baleines et cachalots ?**
8. **La zone de prudence se situe à combien de mètres des dauphins ?**
9. **Quelle est la vitesse maximale que vous devez avoir dans la zone de prudence ?**
10. **Vrai /faux : La zone d'interdiction correspond à la distance minimale que vous devez garder entre l'animal et le navire.**

11. **La zone d'interdiction se situe à combien de mètres des baleines et cachalots ?**

12. **La zone d'interdiction se situe à combien de mètres des dauphins ?**

RÉPONSES :
1- VRAI – Ces signes doivent vous alerter et vous faire cesser l'activité d'observation. / **2- VRAI –** Il ne faut en aucun cas nourrir les mammifères marins de façon à ne pas les rendre dépendants de l'homme. / **3- FAUX** - Afin de prévenir de graves accidents ne faites pas de changements soudains ou répétés de direction. / **4-** Une bonne observation ne doit pas durer plus de 30 minutes. / **5- FAUX –** Il est recommandé d'aborder l'animal par le côté et légèrement sur l'arrière à l'exception du cachalot pour lequel on doit privilégier une approche par l'arrière et légèrement sur le côté. / **6- VRAI –** Il est préconisé de réduire progressivement votre vitesse, sans changement brutal. / **7-** La zone de prudence se situe à 300 mètres des baleines et cachalots. / **8-** La zone de prudence se situe à 150 mètres des dauphins / **9-** Votre vitesse doit être inférieure à 6 nœuds. / **10- VRAI –** Dans cette zone les moteurs doivent être au point mort ou les voiles baissées. / **11-** Suivant les pays, la zone d'interdiction se situe entre 50 et 250 mètres des baleines et cachalots. / **12-** Suivant les pays, la zone d'interdiction se situe entre 30 et 100 mètres des dauphins.

Ce projet de mallette pédagogique est co-financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg Caraïbes.

LIENS UTILES

Site internet du CAR-SPAW
https://www.car-spaw-rac.org/

Site internet de l'UNEP
https://www.unep.org/fr

Réalisation : CitronMer Communication